

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 3 AVRIL 2024 à 18 h

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent (à compter du point n° 2024.17), M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. SCHEIFF Yanik,

Excusés :

Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à M. SCHEIFF Yanik.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. GALABERT Vivian.

Absents :

M. JEANNE Vincent (jusqu'au point 2024.16).
M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

La séance est ouverte à 18 h 05.

Madame Le Maire : Mes Chers collègues, bonsoir ! merci pour votre présence. Je vais lister les pouvoirs qui nous ont été attribués :

Philippe BRUNOT à Pascal RAYSSAC.

Jean-Christophe VIDAL à Yanik SCHEIFF.

Isabelle FERRAND pouvoir à Christian AMELING.

Pierrette VILLA à Pascal ROULET.

David BRUGIDOU à Vivian GALABERT.

Jean-Michel VALERO à moi-même.

Voilà ! il nous faudra un secrétaire de séance, je propose que ce soit Madame Véronique ALBERTI-DEFFIS.

Madame ALBERTI-DEFFIS a été désignée secrétaire de séance.

Madame Le Maire : nous allons commencer par l'approbation du compte rendu de la fois précédente. Est-ce que vous avez des remarques à ce sujet ? Oui Patrick ! dans le micro s'il te plaît !

Patrick COUDERC : en page 16, il est indiqué : « micro inaudible », c'est moi qui ai posé la question à Monsieur Jacqmin sur le recrutement des kinés. Il répond à la question mais on ne voit pas qui la pose. Même si la question est inaudible, j'aimerais que mon nom apparaisse.

Madame Le Maire : plusieurs fois lors de cette conversation, il y a des propos inaudibles effectivement

Patrick COUDERC : donc je ne sais pas si on peut faire apparaître mon nom, c'est tout ! j'avais posé deux questions dont celle-là !

Madame Le Maire : donc tu souhaites qu'on les rajoute, les questions ? il faudra que tu les formules par écrit et que tu les envoies par écrit. Tu les notes pour qu'elles soient fidèlement reproduites, en tout cas nous on n'était pas en mesure de les reprendre. Donc, on passe aux voix pour le compte rendu de la fois précédente ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

Adoption du procès-verbal de la séance du 5 MARS 2024 à l'unanimité.

Madame Le Maire : Nous allons pouvoir commencer notre séance avec une convention d'occupation précaire du site industriel des silos pour le 48^{ème} régiment présenté par Monsieur Galabert.

2024.15 - OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DU SITE DES SILOS PAR LE 48EME RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS.

Rapporteur : Vivian GALABERT

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Dans le cadre de la formation continue des militaires, le 48^{ème} Régiment de Transmissions (48RT) souhaite réaliser des exercices, manœuvres et entraînements de franchissement. Le site des Silos, appartenant à la commune de Bon-Encontre, a tout particulièrement retenu leur attention.

Une visite a été réalisée le 6 mars 2024, durant laquelle les représentants du 48RT ont jugé la configuration du site très satisfaisante. Le caractère vétuste et dégradé des bâtiments a également été constaté, sans que cela ne pose obstacle à la réalisation des activités prévues.

Dès lors, une convention d'occupation précaire de ce site est envisagée. Cependant, plusieurs points de vigilance se sont dessinés : responsabilité de la commune et préservation du site en l'état.

Cette convention prévoit ainsi une exonération totale de la responsabilité de notre commune en cas de dommage subi par un militaire. La sécurité des intervenants est mise à la charge exclusive du 48RT, sans qu'il ne soit possible d'invoquer le caractère délabré du site comme fait générateur d'un dommage.

Concernant la préservation du site en l'état, il est prévu que tout dégât matériel fasse l'objet d'une indemnité versée par le 48RT. Des travaux de sécurisation pérenne seront évoqués par la suite, à travers un bilan faisant suite à une première période d'utilisation du site. La pose de dispositifs d'arrimage sur le toit du bâtiment

dénommé « Vieux silo » a également été évoquée durant la visite. Ces points feront l'objet de discussions ultérieures entre les Parties.

La présente convention, que je vous invite à consulter en ANNEXE 1, est accordée à titre gracieux compte tenu des éléments suivants :

- Continuité des relations amicales avec le 48^{ème} Régiment de Transmissions
- Intervention soumise à acceptation de la commune (possibilité de la refuser)
- Limitation de la mise à disposition du site (bâtiment « Vieux Silo »)
- Absence de risques juridiques pour la commune (exonération totale de responsabilité en cas de dommage corporel)
- Absence de risques financiers (pas d'indemnités de rupture)
- Modalités de rupture simples (lettre recommandée, préavis d'un mois)
- Dérogation possible à ces modalités en cas d'accident, de danger ou d'incompatibilité de l'occupation du site avec les évolutions envisagées par la commune
- Garantie d'une indemnisation pour la commune en cas de préjudice matériel.

La convention est prévue pour une durée d'un an, renouvelable jusqu'à deux fois par reconduction expresse.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-21 et L2241-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L2122-1 et suivants, et L2211-1 ;

Vu la convention d'occupation précaire du site des silos, telle que présentée en ANNEXE n°1 ;

Vu l'exposé ci -dessus,

Considérant l'absence de risques pour la commune et l'utilisation à des fins d'utilité publique du site par un partenaire jumelé,

Il vous est proposé, chers collègues, de bien vouloir :

- Approuver la convention d'occupation précaire du site des silos avec le 48^{ème} Régiment de Transmissions
- Autoriser Madame le maire à signer ladite convention,
- Autoriser Madame le maire à signer tout avenant à ladite convention.

Vivian GALABERT : je me tiens à votre disposition si vous voulez des renseignements complémentaires.

Madame Le Maire : des questions ? Yanik.

Yanick SHEIFF : bonjour ! juste j'ai une petite question, j'ai lu la convention sur l'article 6 « évolutions futures du site », il y a marqué : « Les Parties s'engagent à étudier la faisabilité d'un bilan des sécurisations pérennes pouvant être mis en œuvre

sur le site afin d'assurer plus en avant la sécurité des intervenants. Ce bilan constitue une base pour la future réalisation d'éventuels travaux ». Ça implique que s'il y a d'éventuels travaux par rapport à ça, c'est la commune qui doit s'en charger ?

Madame Le Maire : non, on avait dit que non. Oui Vivian !

Vivian GALABERT : alors effectivement, ils vont se servir des moyens qu'ils ont sur place, il y a des cheminées, on peut faire beaucoup de cordage à partir des cheminées. Mais afin de faciliter et pour éviter d'user les cordes qui valent une fortune, dans le futur, la possibilité ce serait effectivement de mettre deux ou trois crochets à charge du 48^{ième}, d'amener le matériel et de faire les deux trous pour mettre les deux crochets qui aideraient à faire ces franchissements. Alors, quand on parle de franchissement, on parle de descente en rappel et on parle aussi de taggel rope, ça veut dire descendre avec une poulie de l'autre côté du Canal, ça a été déjà vu avec la voie sur berge, j'en ai discuté avec eux, ça serait une possibilité. Là, vraiment on n'a pas d'argent à sortir et tout ce qui est sécurité est pris vraiment pris par le 48^{ième} RT. Ils ont les formateurs. Il faut savoir que ça a aussi un cadre civil parce qu'ils sont aussi comme vous avez pu le voir dans l'annexe 1, ils ont pour objectif le 48^{ième} RT de prévenir et d'évaluer les risques de sécurité civile, c'est-à-dire qu'à l'occasion si il y avait besoin d'utiliser des gens pour faire de la descente en rappel parce qu'il y a quelqu'un qui est tombé dans un ravin ce genre de chose si le SDIS par le biais des pompiers n'était pas suffisant, ils pourraient très bien faire appel au 48^{ième} RT parce qu'on a des personnels qui sont formés pour ça.

Yanik SCHEIFF : merci pour ta réponse. Juste parce qu'il y avait marqué : « Ces travaux feront l'objet de discussions ultérieures entre les Parties », donc c'est pour ça que !

Vivian GALABERT : oui parce que si ça ne nous convenait pas, c'est-à-dire que s'ils souhaitaient faire des trous et que ça ne nous convenait pas parce que ça peut abîmer le site, on a toute l'opportunité de refuser. On se ménage des pouvoirs.

Madame Le Maire : d'autres questions ? on peut passer aux voix sur cette convention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE : 24 Pour.

Madame Le Maire : et nous passons à l'approbation du compte de gestion 2023.

2024.16 OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023.

Rapporteur : Madame Le Maire

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Le Compte de Gestion dressé chaque année par le Comptable public, doit être arrêté par le Conseil Municipal.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et le Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le réalisé de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Je déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II. Considérants et références juridiques :

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- De bien vouloir vous prononcer sur le Compte de Gestion 2023 dont vous trouverez les résultats budgétaires pour l'exercice 2023 en ANNEXE 2.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

COMPTE DE GESTION 2023 : Compte tenu du volume important du Compte de Gestion 2023, il pourra vous être communiqué par mail sur demande et sera également consultable en Mairie, aux heures d'ouverture, auprès du service financier.

Madame Le Maire : vous savez que ce compte de gestion, il est dressé chaque année par le comptable public et qu'il doit être conforme en tout point à notre Compte Administratif, ce qui est le cas, bien sûr ! pour le compte de gestion que nous vous proposons et ce compte de gestion doit être approuvé en Conseil Municipal. Est-ce que vous avez des questions ? ou je soumetts ce compte de gestion aux voix ? qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 24 Pour.

Madame Le Maire : on va maintenant passer au vote du Compte Administratif 2023.

2024.17 OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

Rapporteur : Madame Le Maire

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian AMELING délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Laurence LAMY, Maire :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	6 171 690,65	7 251 039,21	1 812 830,49	3 603 088,49
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
résultat de l'exercice excédent ou déficit		1 079 348,56		1 790 258,00
résultats reportés		2 145 564,53	-1 670 094,93	
RESULTAT DE CLOTURE excédent ou déficit		3 224 913,09		120 163,07

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF : La maquette principale jointe en ANNEXE 3.

Compte tenu du volume important des pièces annexes du Compte Administratif, elles sont disponibles sur demande et sont également consultables en Mairie, aux heures d'ouverture, auprès du service financier.

Madame Le Maire : le Compte Administratif, c'est le reflet de l'exécution budgétaire de l'année 2023 qui s'est écoulée, qui est retracé dans la note qui vous a été transmise. Alors le Budget 2023 est consolidé en fonctionnement à hauteur de 6 171 690 euros en dépenses et 7 251 039 euros en recettes donc le solde pour cette

année d'exécution s'établit à 1 079 348 euros. Ce qui nous donne un résultat cumulé avec toute l'antériorité à 3 224 913 euros. Ce résultat 2023 à hauteur de 1 079 348 euros est supérieur à celui qu'on avait escompté puisqu'on avait prévu un résultat d'environ 634 000 euros.

En effet, depuis 2020 nous avons des dépenses réelles de fonctionnement qui progressaient plus vite que les recettes réelles de fonctionnement. On constate cette année, une inflexion de cette tendance qui a commencé au Compte Administratif 2022, tendance confirmée cette année en 2023. Cette année pour des raisons conjoncturelles et exceptionnelles puisque les dépenses de personnel n'ont pas été à la hauteur des prévisions. Nous en avons parlé lors du Débat d'Orientations Budgétaires compte tenu notamment des difficultés de recrutement que nous avons rencontrées. Les dépenses énergétiques progressent mais de façon moins importante que nous l'avions prévu parce que nous avons bénéficié du dispositif d'amortisseur de la part de l'Etat et nous avons aussi bénéficié d'économies de consommation, plus généralement, sur l'ensemble des bâtiments communaux et plus particulièrement sur l'hôtel de ville et les groupes scolaires Brassens et Mitterrand. Nous avons aussi des recettes fiscales qui ont fortement progressées compte tenu de la revalorisation des bases à hauteur de 7,1 %. Donc cette année, en 2023, nous enregistrons une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 214 000 euros donc près de 4 % et une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 6,5 % à hauteur de 443 000 euros. L'épargne de gestion, compte tenu de notre faible endettement, l'épargne brute progresse favorablement ce qui permet d'absorber la charge des intérêts de la dette. Le taux d'épargne était très bien positionné à 23,93 % en 2023 et je rappelle qu'il était de 14,88 % en 2021 et à 16,3 % en moyenne pour le bloc communal en 2022. Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, le montant réalisé s'élève à 5 438 225 euros, on constate une hausse des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2022 de 1,91 %, c'est une hausse qui est nettement inférieure à l'évolution de l'inflation constatée en 2023 du fait de la baisse des charges du personnel de 6,78 %, de la baisse des autres charges de gestion courante de 1,66 % et de la hausse des charges à caractère général de 5,82 %. Au niveau des charges à caractère général, elles s'élèvent à 1 323 606 euros soit en hausse de 77 000 euros alors que les dépenses énergétiques seules enregistrent une hausse de 111 000 euros par rapport à la dépense 2022 puisqu'en 2023 la facture énergétique au Compte Administratif s'élève à 280 579 euros, contre près de 170 000 euros en 2022. Donc, on constate une hausse de 65 % du coût de l'énergie par rapport à 2022 mais qui a été contenue tout de même grâce au marché public passé avec les syndicats d'énergie à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine et on n'oublie pas que le gaz augmente de 10 % aussi cette année. Nous avons aussi une hausse au niveau de la restauration scolaire à hauteur de 55 000 euros, il n'y a pas que la hausse de tarification pratiquée par Elios, il y a aussi une hausse du nombre de repas. Nous avons quand même bénéficié d'une économie sur les frais de télécommunication grâce notamment à une mise en concurrence que l'on avait fait l'an dernier et nous avons économisé 11 000 euros. On constate aussi des baisses conjoncturelles en termes de fournitures de voirie ou d'entretien de bâtiments. Voilà et je pense que les autres dépenses sont stables voire en légère baisse pour l'ensemble des gestionnaires. Au niveau des charges du personnel, c'est ce qui nous a préoccupé lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous avons enregistré une baisse exceptionnelle, il faut le dire, cette année, puisque mécaniquement les dépenses de personnel augmentent chaque année en raison du glissement vieillesse et technicité. Cette année nous avons enregistré une baisse de

6,31 % ce qui représente même en baisse nette de 8 %, puisque nous avons gagné des atténuations de charges en termes de personnel, j'y reviendrai. Donc, cette situation conjoncturelle, elle s'explique par du mouvement de personnel en 2023, il y a plusieurs mutations : six mutations avec six recrutements qui ont été différés dans le temps, nous avons aussi fait appel à deux renforts. Trois équivalents temps plein de remplacement au pôle éducation, deux recrutements qui étaient intervenus au cours de l'année 2023 pour remplacer des agents mutés en 2022 et nous avons une revalorisation du point d'indice en juillet 2023 qui entraîne une augmentation supplémentaire pour une année pleine de 45 000 euros. Au niveau de l'atténuation de charges, je rappelle que nous avons pu débloquer, on va dire qu'on a eu des régularisations de dossiers qui étaient bloqués depuis 2021 qui nous ont donné une recette de 173 600 euros. Donc, c'est vraiment une situation ponctuelle de nos charges de personnel. Autres charges de gestion courante, donc nous avons trois principaux postes de dépenses sur ce chapitre, les contingents et participations que représente la participation au SIVU du Centre de Loisirs de Saint Ferréol avec une baisse sur 2023, nous avons toutefois enregistré une hausse du coût de la mise à disposition du personnel de 5 500 euros. La contribution au SIVU de Darel diminue également de 5 000 euros sur 2023 et les subventions aux associations représentent 50 % des dépenses de ce chapitre pour un montant global de 276 620 euros. Dedans est inclus la subvention au CCAS qui est équivalente à celle de 2022 à hauteur de 110 000 euros. La subvention à la crèche Histoires d'Enfants a été diminuée de 15 000 euros compte tenu des nouvelles modalités de versement de la Convention Territoriale Globale, c'est-à-dire que c'est la CAF qui a versé directement ce premier acompte. En 2023, nous n'avons pas eu de règlement de créances éteintes ou admissions en non valeurs comme nous le faisons régulièrement chaque année. Au niveau des charges financières nous avons réalisé 40 500 euros de dépenses soit 1% du budget donc c'est en lien avec l'emprunt que nous avons contracté en début d'année de 200 000 euros. Au niveau des charges spécifiques des provisions, aucune provision pour dépréciation de compte de tiers n'a été nécessaire cette année.

Au niveau des recettes de fonctionnement, l'atténuation de charges, je le disais tout à l'heure, est en lien avec le remboursement de l'assurance statutaire en fonction d'arrêts de travail des agents, elle peut varier fortement d'une année sur l'autre et nous avons enregistré cette année la régularisation de dossiers bloqués depuis 2021 d'où sa progression. Au niveau des produits des services du domaine d'exploitation, donc ce chapitre réalisé à hauteur de 341 000 euros, soit un montant stable, enregistre les redevances périscolaires, la restauration scolaire, la facturation des usagers du multi-accueil, les redevances diverses tel que les concessions, les tarifs de la bibliothèque, les locations de salles et de matériel et le portage des repas qui est encaissé par le budget de la ville jusqu'au 31 août pour le compte du CCAS, le CCAS l'ayant pris en charge ensuite. Donc, la baisse que l'on constate, elle provient de l'arrêt de cette facturation. Au niveau des impôts et taxes, la fiscalité directe représente 4 363 000 euros soit une recette supplémentaire de plus de 300 000 euros qui progresse uniquement sur l'effet de la hausse des bases de la taxe foncière bâtie à hauteur de 7,1 %. Nous avons aussi un effet de base mais qui est relativement faible de 0,6 %. La taxe foncière sur le bâti représente 95,8 % du produit de la fiscalité directe et la taxe foncière sur le non bâti 2,7 %. La baisse importante entre 2020-2021 s'explique par la réforme de la taxe foncière des locaux industriels dont la valeur locative a été diminuée de 50 % pour alléger la fiscalité des entreprises. On a une baisse de la fiscalité directe au profit de l'augmentation des compensations, qui elles

sont comptabilisées au chapitre des dotations. Donc, on note ici le faible dynamisme du produit fiscal jusqu'en 2021 alors que les valeurs locatives avaient été revalorisées à 0,2 %. En 2022 l'évolution des valeurs locatives 3,9 % et 7,1 % en 2023, entraîne une dynamique forte et il faut le dire assez exceptionnelle des recettes fiscales en deux ans. Toutefois, on note que ce chapitre n'enregistre qu'une hausse de 246 000 euros puisqu'on a une baisse conjoncturelle, il faut l'espérer aussi, de la taxe additionnelle des droits de mutation de 84 000 euros par rapport à 2022. On note aussi une petite augmentation du fonds de péréquation de 12 000 euros et de la taxe sur la publicité extérieure de 9 000 euros. Au niveau des dotations, subventions et participations, nous avons réalisé 1 108 880 euros de recettes pour la deuxième année constitutive. On rappelle que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement n'a pas été écarté par l'Etat comme il s'y était engagé. De plus, nous avons bénéficié cette année de la Dotation Nationale de Péréquation et ceci du fait de l'évolution du potentiel financier de la commune. Nous avons en 2022 un potentiel fiscal de 1 116 euros par habitant alors que la strate était de 1 034 euros et en 2023 nous avons ce potentiel qui a légèrement baissé à 1 105 euros contre 1 082 euros pour la strate. Donc ça c'est dû aussi à la politique de la commune en termes de création de logement social. On enregistre la hausse de la Dotation Nationale de Péréquation, la Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de 16 000 euros, le mécanisme de compensation fiscale pour 63 000 euros et on a une régularisation des soldes liés aussi au Contrat Enfance Jeunesse et lié à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale de 40 000 euros. Au niveau des autres produits de gestion courante, les produits financiers, les produits spécifiques, nous avons quelques recettes liées aux ventes de terrains à Domofrance pour 13 000 euros notamment en bas de la rue Chantilly, nous avons aussi bénéficié de remboursement par l'Agglomération d'Agen de travaux d'aménagements de deux arrêts de bus et nous avons aussi des recettes provenant de remboursements de sinistres.

S'agissant de l'investissement, nous avons réalisé 2 357 845 euros de dépenses, il s'agit bien de dépenses réelles comprenant 545 000 euros de restes à réaliser. Les restes à réaliser recouvrent des dépenses largement engagées voire en partie terminées tels que les audits énergétiques, les soldes des subventions pour les logements sociaux situés à Rousseau, Allée de la Vierge, Chantilly. Des travaux de chauffage-climatisation sur l'hôtel de Ville, des achats informatiques pour les écoles, des travaux d'accessibilité au complexe sportif et puis le solde des travaux de voirie. Au niveau du chapitre 20, nous avons le solde des travaux des études de l'école, les études en lien avec la réalisation de la passerelle et les droits de logiciels métiers. Au niveau du chapitre 204, nous avons les subventions d'équipement versées pour les frais d'équipement de la cuisine centrale pour la préparation des repas, vous savez que ces subventions sont contractuelles, les subventions pour les logements sociaux ou pour le plan de l'amélioration de l'habitat. Au niveau du chapitre 21, nous avons le solde des travaux des groupes scolaires Brassens et Mitterrand. Nous avons le solde des travaux chauffage-climatisation pour 208 000 euros. Des travaux de voirie pour 682 000 euros avec 165 000 euros de restes à réaliser. Les achats de matériel informatique à destination des services et des écoles pour 83 000 euros. Les travaux au complexe sportif pour 122 000 euros et les achats de petit matériel pour les services techniques, les écoles ou les autres services comme le fonds documentaire pour la bibliothèque. Au niveau du chapitre 16, il s'agit du remboursement des emprunts.

S'agissant des recettes d'investissement, nous avons au chapitre 13 les subventions en lien avec les équipements réalisés ou engagés, en 2023, nous avons eu le versement du solde de la DETR pour les travaux réalisés dans les écoles, donc je rappelle au total 435 000 euros de subvention de DETR et le solde FST à hauteur de 159 000 euros. Nous avons bénéficié aussi d'attribution de compensation voirie de l'Agglomération d'Agen, ça il s'agit de charges plutôt en lien avec le transfert de la voirie qui a été effectué par l'Agglomération d'Agen. La subvention au titre des études de sols des Silos et de la friche Schell, nous avons obtenu une subvention à hauteur de 70 000 euros de la dépense grâce à l'Ademe. En 2023, nous avons aussi enregistré la consolidation de l'emprunt de 200 000 euros qui entre en recettes. Nous avons aussi bénéficié de 205 000 euros de FCTVA, 55 000 euros de taxe d'aménagement et grâce au solde le résultat affecté du résultat 2022, nous avons couvert le besoin de financement.

Donc, nous avons ainsi un résultat comptable de ce Compte Administratif, le résultat en fonctionnement s'élève à 1 079 348,56 euros. Si on le cumule avec les résultats antécédents, cumulé nous obtenons un montant de 3 224 913,09 euros. Est-ce que vous avez des questions ? oui !

Yanik SCHEIFF : je vais me livrer, ça va être un petit peu long mais j'ai été sur internet et j'ai pris tous les chiffres, qui étaient depuis un an et demi, qui sont disponibles sur le site de l'Etat par rapport à toutes les communes. Donc, Laurence, tu nous dis que c'est conjoncturel que c'est dû à deux choses. En fait, pour moi ce n'est pas du tout dû à deux choses, j'ai fait un résultat du bilan financier, je l'ai là ! je l'ai fait moi-même parce qu'avant j'étais voilà ! il y a deux choses vous dites que c'est conjoncturel dû au fait qu'il y a eu moins de personnel, tout à fait ! effectivement je suis d'accord avec toi ! c'est bon !

Madame Le Maire : il y a plusieurs causes !

Yanik SCHEIFF : oui, il y a aussi le fait de l'électricité, tu nous disais, de tous les besoins, de tous les fluides, etc. qui étaient moins chers. Alors si je m'intéresse, j'ai fait un petit calcul par rapport en fait à ce que l'on pouvait prévoir. L'augmentation entre 2022 et 2023, effectivement c'était 66 %, je suis tout à fait d'accord avec toi alors quand on dit qu'on n'a pas trop subi d'augmentation, en fait elle était réelle cette augmentation, elle était même au-delà de ce que l'on pouvait prévoir par rapport à certains, ça c'était sur la base d'une moyenne effectuée sur deux ans, je vous le dis voilà ! ce n'était pas du tout conjoncturel, c'était le fait que ces 66 % existent, on a vraiment cette augmentation qui était prévue donc pour moi il n'y a pas vraiment de baisse là-dessus. Par contre, si je m'intéresse en fait à ce qu'on disait par rapport à l'augmentation des impôts. Effectivement si je prends les bases, que je ne me trompe pas, 3,4 en 2022, 7,4 en 2023 et ça va fait faire 3,9 % en 2024, on obtient une augmentation de 1,7 millions d'euros. Si je me prends avec les états fiscaux qui étaient de 4 114 000 euros à l'année 2023 avec l'augmentation de 3,3 on ne peut pas dire que c'est conjoncturel.

Madame Le Maire : est-ce que je peux t'arrêter ?

Yanik SCHEIFF : attends, je finis juste.

Madame Le Maire : d'accord.

Yanik SCHEIFF : d'accord je finis ma démonstration et après tu pourras me dire où c'est que j'ai faux ! donc + les 3,4 % ce qui nous faisait 1,7 millions d'euros d'augmentation sachant sur les 4 ans, sachant qu'avec ça si je rajoute l'état fiscal 1386 qui, vous ne le savez peut-être pas, mais tous les deux ans on récupère les taxes qui n'ont pas été payées, parce qu'en fait on est exonéré pendant deux ans, donc si on prend cet état fiscal ça vient se rajouter en plus de ce que vont nous rapporter les impôts l'année prochaine. Donc si on fait le compte de tout ça, si on regarde avec aussi notre capacité de financement, alors je l'ai là, je vais le trouver, voilà donc évolution des réserves financières de la commune, évolution de la capacité brute d'autofinancement on a fait + 700 000 euros. Pour toi, c'est conjoncturel, pour moi ce n'est pas conjoncturel parce que tous ces calculs, je les ai faits à partir des chiffres de 2022, donc c'est quelque chose que l'on pouvait anticiper ! effectivement ça a été un peu long, je ne vous cache pas, je m'y suis penché dessus pendant des soirées, si vous voulez j'ai le document je peux vous le donner. C'est tous les chiffres que l'on trouve, vous savez tout est disponible sur internet maintenant, vous allez sur le site du .gouv.fr, vous avez tout. En fait, c'est tout sauf conjoncturel ! c'est sûr entre notre capacité de remboursement, notre capacité d'autofinancement, notre capacité avec l'augmentation des impôts + je viens de me pencher aussi dessus, j'ai été voir pour cette année la DGF va aussi augmenter de 370 512 euros. Enfin, elle s'élève à 370 512 euros soit une augmentation de 3,9 % supplémentaires. Tout ça pour dire que c'est tout sauf conjoncturel. C'est-à-dire que le chiffre qu'on avait que tu dis qu'on ne pouvait pas l'anticiper, je te dis qu'on pouvait l'anticiper parce que je viens de le démontrer. On pouvait l'anticiper à partir juste des montants et des bases et des capacités d'autofinancement que l'on avait. Donc, cet argent après vous allez me dire, c'est sûr, excuse-moi mais Philippe, tu nous parlais, on est content de la bonne gestion puisque tu nous as dit : « soyons content d'avoir de l'argent dans les caisses » oui soyons contents ! mais quand on a 230 jours d'avance au lieu des 3 mois par exemple dans les caisses alors que tout cet argent là on aurait pu le mettre autre part parce que de l'argent qui dort sur un compte c'est bien mais enfin pour les Bon-Encontrais, je pense que c'est nécessaire pour la voirie, pour les impôts. Après on reparlera des taux mais ça c'est pour la prochaine question, voilà en fait c'est tout sauf conjoncturel ! je peux te le démontrer par A + B, on pouvait le prévoir qu'on allait avoir cette augmentation !

Madame Le Maire : alors moi j'ai demandé par écrit à Christophe Vidal son calcul des 1 700 000 euros de hausse de fiscalité.

Yanik SCHEIFF : tu prends la recette des impôts de la première année.

Madame Le Maire : et il ne me l'a pas donné !

Yanik SCHEIFF : alors je te le donne, tu prends l'année 2021 et tu rajoutes 3,4 % donc $P \times (1 + 3,4 \%)$ sur lequel tu multiplies pour l'année 2023 $(1+7,5 \%)$ et pour l'année 2024 $(1 + 3,24 \%)$, là tu auras la somme totale à la fin de la N+4. Si tu fais cette somme-là + la somme de la N-3 + la somme de la N-2, tu obtiens 1,7 millions.

Madame Le Maire : alors moi je n'ai pas eu ce calcul entre les mains.

Yanik SCHEIFF : eh bé je te le donne.

Madame Le Maire : mais je crois que vous faites une énorme erreur sachant qu'il y a eu une réforme entre temps, il y a eu la réforme de la taxe d'habitation. Sachant que cette année nous n'avons jamais eu un taux d'inflation, des bases revalorisées à

cette échelle-là. Nous avons + 300 000 euros comment veux-tu quand 4 ans on est 1 700 000 euros de plus !

Yanick SCHEIFF : si !

Madame Le Maire : non !

Yanick SCHEIFF : si prends l'état !

Madame Le Maire : mais non ce n'est pas possible mécaniquement !

Yanik SCHEIFF : je te le démontre si tu veux ! je viens je te prends le premier prix. Alors là c'est facile ce sont des mathématiques, c'est un peu mon rayon ! je peux te démontrer par $A + B$ viens ! je te démontre par $A + B$ avec produit des impôts.

Madame Le Maire : alors je t'informe que le produit des impôts n'est plus le même depuis la réforme de la taxe d'habitation. Nous avons bénéficié du transfert de la part Départementale sur le foncier pour compenser la suppression de la taxe d'habitation qui a été figée du coup, donc ça fait partie de la taxe foncière. Mathématiquement on ne peut pas avoir + 300 000 euros à la hauteur de cette année qu'on n'a jamais connu si on ne l'a pas eu tous les ans.

Yanik SCHEIFF : on te parle bien du cumul de ce que va te rapporter les impôts entre l'année 2021 et 2023 et 2024 pardon ! sur les quatre ans.

Madame Le Maire : mais c'est ridicule !

Yanik SCHEIFF : mais non ce n'est pas ridicule ! parce que c'est l'argent que tu vas anticiper. Piloter c'est anticiper ! si tu n'es pas capable de voir combien d'argent tu vas avoir sur la fin, moi je ne l'ai fait que sur 4 ans parce que je ne connaissais les chiffres que sur 4 ans mais si tu n'anticipes pas pour savoir combien tu as ! moi je ne sais pas quand je fais un budget même quand je fais un emprunt, quand j'ai regardé l'emprunt d'autofinancement, on a emprunté 200 000 euros, est-ce que tu sais combien va te coûter tes 200 000 euros sur la quantité et sur le % que tu as pris et sur ce que ça va te donner en intérêts, est-ce que tu le sais ?

Madame Le Maire : non, là je ne peux pas te le dire.

Yanik SCHEIFF : alors moi je le sais, je l'ai calculé, je peux te le dire ça va nous coûter 80 000 euros ! ce qui n'était pas nécessaire parce que si on voit à long terme 200 000 euros à 3,42 % sur les 20 ans, ça te donne 80 000 euros qui pouvait être absorbé mécaniquement par ce que je viens de te dire donc tu n'avais pas besoin de ce prêt-là ! quand tu fais un prêt il faut regarder deux choses alors c'est pour ça que je te dis qu'il faut anticiper les choses.

Madame Le Maire : alors écoute-moi !

Yanik SCHEIFF : attends je finis ! tu me poses une question, je réponds !

Madame Le Maire : c'était à moi de parler mais bon ce n'est pas grave !

Yanik SCHEIFF : la première chose ces 200 000 euros, donc tu me dis on emprunte pourquoi ? quand les taux sont bas, c'est la première réflexion même si on a la capacité d'autofinancement, on est tous d'accord si on a un taux à 0,42 % à 0,50 % ou à 1,3 % comme c'était les années précédentes, on emprunte pourquoi ? parce que sur l'avenir la valeur de l'argent est moins chère, c'est ça ! il vaut mieux emprunter

que d'utiliser son fonds. Par contre quand on prend un taux à 3,42 % sur 20 ans, l'argent nous revient plus cher que ce qu'on avait dans les caisses. Là je simplifie la chose, ça veut dire quoi ? ça veut dire qu'on va payer 80 000 euros pour rien alors Qu'on avait la capacité d'autofinancement. La seconde chose si vous voulez faire un prêt autant faire un prêt plus conséquent pour faire les 800 000 euros de travaux sur les bâtiments publics, là oui parce qu'on va anticiper sur les 50 prochaines années. Mais ne me dites pas qu'on ne pouvait pas anticiper et les 1,7 millions d'euros, je te dis que c'est ce que tu vas prévoir donc quand tu prévois, tu anticipes et c'est l'argent que tu vas avoir.

Madame Le Maire : mais on ne peut pas prévoir une recette sur quatre ans d'années passées.

Yanik SCHEIFF : mais ce n'est pas d'années passées, c'est de 2021, moi je n'ai pris que les taux 3,4 %, 7,4 %, 3,9 %.

Madame Le Maire : écoute-moi ! je ne vois pas pourquoi on a refusé de me transmettre ce calcul.

Yanik SCHEIFF : je viens de te le donner !

Madame Le Maire : je l'ai demandé par écrit, on a refusé de me le donner donc franchement.

Yanik SCHEIFF : tu prends le prix de départ tu augmentes $P \times (1 + x \%)$

Madame Le Maire : non mais c'est ridicule !

Yanik SCHEIFF : mais non ça à un intérêt ! après je ne reproche pas, je dis juste que l'on pouvait anticiper ! et qu'en fait c'est tout sauf conjoncturel. C'est tout !

Madame Le Maire : on avait prévu d'emprunter 400 000 euros par an, je vous le rappelle sur tout le long du mandat, c'était dans les projections pour pouvoir financer tous les investissements qui étaient prévus. On en n'a pas eu besoin cette année. Voilà ! parce qu'on s'adapte au résultat aussi. Tout simplement mais c'était prévu !

Yanik SCHEIFF : c'est bien ce que je te dis, le résultat on pouvait l'anticiper en fait.

Madame Le Maire : non, je ne suis vraiment pas d'accord surtout avec des calculs comme ça !

Yanik SCHEIFF : alors là !

Madame Le Maire : Monsieur Moineau !

Philippe MOINEAU : moi, je ne me suis pas livré à des comptes savants ! moi je m'appuie sur les chiffres des Comptes Administratifs. Les comptes administratifs c'est le résultat donc ce n'est pas discutable.

Chapitre 73 : impôts et taxes. Pour 2021 : 5 084 064 euros. Compte Administratif 2023, celui que l'on va voter : 5 535 458 euros, ça c'est le Compte Administratif, c'est la réalité des chiffres. La différence c'est - de 500 000 euros entre 2021 et 2023. On est assez loin des 1 700 000 euros, ça ce sont les chiffres 450 000 euros.

Yanik SCHEIFF : on ne parle pas de la même chose.

Philippe MOINEAU : et si on parle de la même chose !

Yanik SCHEIFF : non ! on parle des produits des impôts *inaudible sans micro*.

Philippe MOINEAU : Chapitre 73 : impôts et taxes. C'est le constat ça !

Yanik SCHEIFF : *inaudible sans micro*.

Madame Le Maire : tu sais qu'on a un coefficient réducteur à appliquer aussi sur les recettes !

Yanik SCHEIFF : oui !

Madame Le Maire : donc ça fait partie de la réforme fiscale liée à la Taxe d'Habitation. Pour moi, vous faites une erreur grossière ! vraiment ! de toute façon vous n'avez pas voulu me le démontrer !

Philippe MOINEAU : il faut s'appuyer sur les chiffres des Comptes Administratifs, c'est ça la vérité, ce sont les Comptes Administratifs !

Yanik SCHEIFF : *inaudible sans micro*, c'est une réalité c'est ce qu'il y a sur .gouv.fr. *Inaudible sans micro*.

Madame Le Maire : la hausse est comprise là-dedans.

Yanik SCHEIFF : *inaudible sans micro*.

Madame Le Maire : c'est vrai que mathématiquement Philippe a raison il suffit de prendre le chiffre ! 5 084 000 euros au chapitre Impôts et taxes en 2021, c'est-à-dire toutes les taxations cumulées si on avait eu 1 700 000 euros de plus sur le foncier, je parle sur 2023 on est à 5 535 000 euros. On peut les chercher les 1 700 000 euros ! ça fait environ 400 000 euros. Donc franchement ! Je ferme le chapitre ! Pascal Rayssac !

Pascal RAYSSAC : oui merci ! alors j'avais sur ce Compte Administratif 2023, j'avais une première petite question effectivement Yanik parlait de visionnaire et moi je me suis posé, nous nous sommes posés une question, j'avoue que c'est quand même compliqué pour nous à lire, on ne va pas se mentir et on a travaillé pas mal et on s'est posé pas mal de questions. Sur les dépenses réelles de fonctionnement 2023 Budget 6 692 049 euros, réel 5 485 574 euros, une surestimation de 1 200 000 euros soit 18 % donc la question elle est simple pourquoi une telle surestimation ? quel intérêt ? et puis in fine la question c'est avons-nous une maîtrise de nos dépenses ? je rejoins Yanik un peu indirectement, pourquoi tout le long de ces chapitres, on trouve souvent des surestimations !

Madame Le Maire : alors pour les dépenses réelles de fonctionnement, elles nous servent à fonctionner donc il suffit qu'on n'ait pas prévu de budget, on ne peut pas fonctionner. Qui peut prévoir toutes les dépenses réelles de fonctionnement qu'on va avoir ? alors en plus de ça, nous avons eu des économies de faites, notamment de consommation énergétique sur certains bâtiments, ce qui fait que ce qu'on avait prévu n'a pas été entièrement consommé et ça à plusieurs chapitres des dépenses réelles de fonctionnement.

Pascal RAYSSAC : d'accord ! j'entends la réponse. Juste je me permets de te répondre que je trouve que c'est beaucoup qu'on surestime Laurence, on ne va pas se mentir ! j'ose espérer que tu ne gères pas ton budget à la maison comme ça ! parce que moi quand je pars en vacances oui je prévois, oui je peux rajouter un resto de

plus mais là on parle en millions d'euros, d'accord ? donc je trouve que c'est un défaut de maîtrise tout simplement, c'est mon avis ! j'entends ce que tu dis, je ne dis pas que tout est faux, bien sûr ! Que sur une globalité sur la mairie, il va falloir que tu prévoies des imprévus, on est bien d'accord ! je trouve que ça fait beaucoup ! voilà !

Madame Le Maire : et on a parlé des dépenses, qu'on avait eu en personnel, qui étaient moindre aux prévisions du fait de vacances d'emploi qui n'avaient pas été remplacées de suite. Ça se sont des économies qui sont faites de façon subies un petit peu ! heureusement voilà, ça fait partie des dépenses réelles de fonctionnement le personnel. On a, cette année, remplacé trois postes au sein des établissements scolaires pour remplacement de personnels qui étaient malades, heureusement qu'on prévoit ! qu'on prévoit des marges de fonctionnement pour ça !

Pascal RAYSSAC : merci pour ta réponse, merci Laurence ! j'en profite tant que je suis lancé, je fais une deuxième petite question ! un relevé que nous avons pu faire sur le chapitre 12 : les rémunérations principales des titulaires, c'est pareil on part sur quasiment un budget de 1 900 000 euros et en réalité on arrive péniblement à 1 600 000 euros, 292 000 euros de surestimation. La première question pourquoi ? je crois savoir ta réponse évidemment ! et je voudrais savoir si ce budget que vous avez prévu de quasiment 1 900 000 euros, est-ce qu'il correspond à un effectif complet en début d'année ? c'est une question, rien de plus !

Madame Le Maire : à un effectif complet qu'est-ce que tu entends par là ? puisqu'on avait eu deux mutations, une mutation 2022 qui a été remplacée en 2023.

Pascal RAYSSAC : sur quelle base ? 1 900 000 euros c'était sur quelle base vous prévoyez 1 900 000 euros ? et on se retrouve finalement avec à peine 1 600 000 euros, pas tout à fait ! je vais reposer la question différemment : est-ce que ces 1 800 000 euros ou 1 900 000 euros, est-ce qu'on rentre les contractuels là-dedans ?

Madame Le Maire : alors si ce n'est que la rémunération des titulaires ! non !

Pascal RAYSSAC : oui mais c'est pour ça que je pose la question !

Madame Le Maire : par contre, tu vois nous avons eu un titulaire qui a muté dans une autre collectivité qui a été remplacé par un contractuel enfin plusieurs postes même ! du coup la rémunération de l'agent qui était prévue dans le chapitre lié aux titulaires, n'est pas utilisée et c'est le poste des contractuels qui prend le relais. On a eu quand même six mutations intervenues d'agents titulaires.

Pascal RAYSSAC : d'accord alors sur cette surestimation de 291 000 euros et vous m'arrêtez évidemment, je parle sous votre contrôle, si jamais on n'a pas tout bien calculé, nous devons quand même tenir compte également de l'atténuation des charges, représentant quand même 173 000 euros remboursement des maladies du personnel principal titulaire d'où l'écart réel 2023 de cet article représentant environ 460 000 euros soit 24,6 % qui correspond à un effectif manquant. C'est ça ?

Madame Le Maire : il y a eu 170 000 euros d'atténuation de charges.

Pascal RAYSSAC : oui c'est ce que j'ai relevé alors je n'ai pas marqué la ligne, je ne vais pas vous la retrouver.

Madame Le Maire : 170 000 euros d'atténuation de charges.

Pascal RAYSSAC : remboursement des maladies, je l'ai noté là mais je n'ai pas marqué la ligne, c'est ça ?

Madame Le Maire : oui ! c'est ce que j'avais dit tout à l'heure, qu'on avait régularisé un dossier qui datait de 2021, un gros dossier.

Pascal RAYSSAC : ok !

Madame Le Maire : après heureusement qu'on a de la marge un petit peu sur le budgétaire par rapport au réalisé parce qu'on ne pourrait pas fonctionner. Quand on recrute un contractuel pour remplacer un titulaire, évidemment ça impacte le chapitre que tu disais. On a eu six titulaires.

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : on ne se trompe pas quand on fait un budget. C'est terrible !

Yanik SCHEIFF : on ne se trompe pas ! mais on peut viser au plus juste, c'est-à-dire anticiper ! je comprends que tu veuilles avoir de la marge, c'est normal ! on fait tous ça ! moi quand je fais mon budget, je prévois de la marge. Moi, quand je faisais les bilans avec mes élèves de l'autofinancement ou des bilans, qu'est-ce qu'on disait ? on disait, on marge effectivement, que tu marges à 5, 7 % c'est normal mais à 20 % !

Madame Le Maire : je rappelle que cette année, c'est quand même une année exceptionnelle où on a eu des recettes, on a eu une conjoncture entre la baisse en termes de personnel, je rappelle qu'on est quand même revenu quelques années en arrière au niveau du réalisé en termes de personnel alors que normalement on prévoit aussi toujours le glissement vieillisse technicité, on prévoit de pouvoir valoriser la carrière de nos agents aussi, on prévoit de pouvoir les promouvoir et qu'ils puissent accéder à des grades supérieurs aussi ! ça fait partie de la gestion et du prévisionnel supérieur au réalisé ! c'est le jeu sinon on ne peut pas fonctionner.

Yanik SCHEIFF : la véritable question, c'est quel ratio on applique ? c'est-à-dire lorsque tu fais des comptes mais ça c'est tout le monde, vous le faites aussi ! dès qu'on fait des comptes, moi c'est ce que je disais : vos frais de personnel augmentent, c'est sûr ! d'une année sur l'autre vos frais de personnel augmenteront alors là évidemment tu m'as dit ils ont diminué, c'est sûr ça c'est conjoncturel ! je suis d'accord, c'était le seul cas. Mais avec tout ce que l'on allait avoir comme argent, on pouvait prévoir qu'on allait avoir beaucoup plus dans les caisses, ça je te l'ai démontré tout à l'heure, ce n'est pas ça ma question ! là c'est simplement que tu fasses 5 ou 7 % en prévision justement de l'augmentation des salaires, en prévision de l'augmentation du point d'indice si jamais il a lieu, en prévision de l'augmentation des primes, si jamais les primes agents comme tu dis des fois pour valoriser les carrières on peut rajouter des primes, c'est sûr ! mais c'est une quotité que l'on prévoit, que l'on prévoit quand on fait un compte entre 5 et 7 % mais ça c'est un fait, ce n'est pas moi ! on n'est pas à 20 %. Quand on calcule, il faut calculer par rapport à des valeurs réelles. C'est pour ça que je rejoins Pascal quand il dit : « 20 % enfin 18 % » excuse-moi ! 18 % c'est quand même énorme.

Madame Le Maire : oui Philippe !

Philippe MOINEAU : déjà je pense qu'il faut comparer soit de CA à CA, soit de BP à BP parce qu'autrement on compare des carottes à des choux ! on va en parler tout à l'heure dans le cadre du BP mais BP 2023 : charges de personnel 4 000 000 d'euros,

il faut retenir le chiffre, ce n'est pas 4 900 000 euros, BP 2024 4 000 000 d'euros. 4 000 000 d'euros et 4 000 000 euros c'est 0 % là je parle sous ton contrôle. Ensuite, il n'y a pas de marges quand on monte un budget et quand on a monté le budget 2024, il n'y a pas de marges, on prend les masses salariales, on prend l'augmentation du GVT Glissement Vieillesse Technicité, on prend l'augmentation du régime indemnitaire, par exemple, puisque c'est d'actualité mais il n'y a pas de marges. Les seules marges qu'on a eu c'est trois postes de remplacement. Sur 2023, on avait prévu trois postes de remplacement en année pleine. Mais non il n'y a pas de marge et clairement pour faire simple, les 300 000 euros de charges de personnel entre le BP et le CA – 299 461 euros, c'est effectivement, on ne s'en réjouit pas c'est lié à des difficultés de recrutement et c'est bien conjoncturel ! lorsqu'on fait un BP on prend en compte des postes budgétaires en année pleine, d'accord ? on a connu d'une part des départs et d'autre part des recrutements différés et donc ça explique - on pourrait rentrer dans le détail - les – 300 000 euros sur la masse salariale. On ne se réjouit pas, on s'en réjouit d'un point de vue budgétaire bien sûr mais on ne s'en réjouit pas au plan du fonctionnement des services parce que les services ils sont en sous-effectifs et ça a des impacts réels sur la réalité du travail des agents. Donc c'est bien conjoncturel, je ne vais pas faire de pari mais BP 4 000 000 d'euros, je pense que le réalisé 2024 sera proche des 4 000 000 d'euros. On va s'éloigner quand même de ces 3 500 000 euros. Voilà ce que je voulais dire !

Madame Le Maire : je complète ce que dis Philippe, ça a un impact sur le personnel, ça a un impact sur le fonctionnement des services et ça a un impact sur les dépenses réelles de fonctionnement. C'est-à-dire qu'avec un service bâtiment qui n'est pas au complet on a très vite 40 000 euros de moins de dépenses en matière de fournitures sur le bâtiment donc ça a un impact. Tout découle, à mon avis, principalement du fait qu'on ne soit pas complet au niveau du personnel.

Pascal RAYSSAC : moi pour répondre à Philippe vite fait puis on passera à autre chose si vous le voulez. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi Philippe quand tu dis : les carottes avec les carottes, les navets avec les navets !

Inaudible sans micro

Pascal RAYSSAC : oui on est bien d'accord ! ce que je veux dire c'est que quand tu dis, nous quand on annonce sur notre BP 2023 : 4 000 000 euros il est logique qu'on reprenne 4 000 000 euros en 2024, je trouve que non ! il aurait fallu peut-être te rapprocher de ton réel de 2023. Parce que là, on a déjà bouffé un trimestre Philippe ! soyons honnête !

Madame Le Maire : mais non puisqu'il n'est pas normal !

Christian AMELING : Pascal ! non on va embaucher !

Pascal RAYSSAC : on en reparlera au prochain.

Philippe MOINEAU : à l'heure où on se parle l'effectif réel à un agent près, il est proche de l'effectif budgétaire puisque la différence c'est le DST. Il y a les entretiens dès demain matin. La différence c'est aussi le chef du service voirie qui arrive au 1^{er} juin. Autrement on est à effectif nominal on va dire, budgétaire, ce qui n'était pas le cas en 2023.

Madame Le Maire : oui !

Pascal RAYSSAC : peut-être l'avant dernière question qui me concerne, nous avons relevé, peut-être est-ce une mauvaise imputation ou une mauvaise compréhension de notre part ! sur l'URSSAF, on a un budget de 364 722 euros puis finalement on arrive à un réel de 364 545 euros, 371 euros vous me direz il ne va pas chipoter ! sauf que nous, on ne comprend pas avec une telle diminution de la masse salariale entraînant une diminution des coûts salariaux. Pourquoi l'URSSAF on paie la même chose ? il y a un truc qu'on n'a pas pigé !

Madame Le Maire : je peux vous expliquer.

Pascal RAYSSAC : hé bé c'est super !

Madame Le Maire : puisque l'URSSAF c'est sur la paye des contractuels. Les agents publics n'ont pas les mêmes cotisations que les agents privés.

Pascal RAYSSAC : en réalité ça veut dire qu'on a eu, c'est vrai que j'avais une autre question que je n'ai pas posé, mais concernant les contractuels c'est pareil, on a un budget de 199 000 euros et un réel de 390 000 euros donc 91 000 euros de plus.

Madame Le Maire : c'est ce que je disais tout à l'heure.

Pascal RAYSSAC : oui, quel est l'effectif de ce poste représentant ? c'est quoi l'effectif de ces contractuels, vous l'avez comme ça à peu près en tête ?

Madame Le Maire : entre 15 et 20 à peu près. 24 contractuels.

Pascal RAYSSAC : pour passer un petit peu, je pose ma dernière question sur ce tableau là sur le chapitre 12 : autres indemnités, alors là on a un budget de 458 300 euros et un réel de 348 663 euros donc une surestimation de 109 000 euros mais qu'avons-nous dans cet article ? c'est quoi ces autres indemnités à 350 000 euros ?

Madame Le Maire : alors franchement si vous avez des questions comme ça sur des lignes, il faut nous les poser avant.

Pascal RAYSSAC : ça englobe quoi, on ne va pas faire tout le tableau ? ces autres indemnités c'est quoi ? c'est compliqué pour nous ! on est un peu embêtant, je peux le comprendre mais 350 000 euros, on aimerait savoir ce que c'est ?

Madame Le Maire : ce n'est pas la prime de pouvoir d'achat ? ça peut en faire partie la prime du pouvoir d'achat, c'est une partie des primes.

Pascal RAYSSAC : on pourra avoir la réponse ou pas ?

Madame Le Maire : bien sûr, on vous donnera le détail, tu peux me redire le numéro ?

Pascal RAYSSAC : oui l'article c'est le 641180 intitulé : autres indemnités.

Madame Le Maire : on reviendra vers vous pour vous donner le détail bien sûr !

Pascal RAYSSAC : merci !

Madame Le Maire : voilà, nous avons donc je répète un résultat d'un peu plus de 1 000 000 d'euros au lieu de 636 000 euros, ce n'est pas non plus aussi scandaleux je pense que certains ont voulu le faire valoir dans la presse récemment.

Pascal RAYSSAC : nous, on n'est pas du tout mécontent qu'il y ait des sous, on est bien d'accord !

Madame Le Maire : bien sûr ! je ne conçois pas effectivement qu'on soit conseiller municipal et qu'on s'offusque d'un résultat meilleur que prévu.

Yanik SCHEIFF : ce n'est pas s'offusquer de ça ! ce n'est pas du tout ça ! au contraire c'est ce qu'on a dit, c'est très bien qui il y est de l'argent mais l'argent il faut en faire quelque chose. Il n'est pas là pour être là !

Madame Le Maire : non ce n'est pas ça qui a été dit !

Yanik SCHEIFF : si tu as compris ce que tu as voulu ! nous ce n'est pas du tout ça qu'on a dit !

Madame Le Maire : on nous prend pour des cons !

Yanick SCHEIFF : ça c'est toi qui le dis ! ce n'est pas du tout ça !

Madame Le Maire : ça a été dit en Conseil ! non ?

Yanik SCHEIFF : qui ?

Madame Le Maire : ce n'est pas ce qu'il a dit Christophe ? on se fout de nous.

Yanik SCHEIFF : ah ! mais on ne t'a pas dit on nous prend pour des cons ! reprend le.

Madame Le Maire : oui je vais vérifier !

Yanik SCHEIFF : en tout cas, tu n'as pas compris ! ce n'est pas ce qu'on dit. On dit effectivement c'est bien qui est de l'argent mais quand tu prélèves des impôts à des administrés, cet argent il faut en faire quelque chose ! c'est-à-dire quand tu prévois que tu as une vision à long terme, il faut si t'augmentes les impôts il faut que derrière, il faut améliorer les choses, c'est tout ce que je dis !

Madame Le Maire : je répète les 400 000 euros de différence sur les résultats, on s'était engagé en début de mandat à emprunter 400 000 euros par an, ce ne sera pas le cas ! et on va autofinancer tout l'investissement de 2023 comme nous allons vous le présenter dans le budget.

Yanik SCHEIFF : *inaudible sans micro.*

Madame Le Maire : sur quoi ? on a de quoi investir je vous assure ! La liste est longue !

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : c'est ce qui va être prévu au budget 2024 ! d'autres questions sur ce Compte Administratif ?

Laurence DERRAMOND : un petit éclaircissement, on l'a peut-être vu en commission mais on va aller moins en profondeur que ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Ce qui est affiché sur la page 15, on reste sur un résultat à reporter de 2 824 000 euros et tout à l'heure peut-être qu'on mélange les carottes sur le résultat budgétaire on est à 2 869 606 euros, quid de ces 44 000 euros de différence ? ce n'est pas clair peut-être ma question ?

Madame Le Maire : la réponse est très technique !

Sandrine CURIE : je vais essayer d'être claire parce que c'est une question technique. En fait, il y a le résultat de l'exercice 2023 qui est figuré sur la ligne investissement à 1 790 258 euros et un résultat de la section de fonctionnement pour cette année de 1 079 348 euros soit un résultat total de l'exercice positif de 2 869 606 euros, ça c'est le résultat cumulé de l'exercice 2023. Mais en réalité le résultat que l'on reporte chaque année, il est travaillé à partir du résultat de clôture cumulé donc on va prendre le chiffre de 3 345 076 euros et le résultat reporté 002 n'impacte que la section de fonctionnement donc il faut regarder 3 224 913 euros duquel on va venir déduire le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice 2023. Donc, vous prenez 3 224 913 euros vous déduisez les 520 340 euros qui sont les besoins de financement sur les restes à réaliser et il se trouve que cette année nous avons et c'est assez exceptionnel mais ça arrive en général toujours une année sur un mandat, il se trouve que nous avons un résultat de clôture cumulé positif de 120 063,07 euros. Du coup, le besoin de financement de la section d'investissement il est de 520 340 euros – ces 120 063,07 euros soit 400 177 euros et ces 400 177 euros pour les financer on vient les prélever sur les 3 224 913 euros, ce qui nous fait un résultat reporté disponible pour la section de fonctionnement et les investissements futurs de 2 824 000 euros. Donc, les deux chiffres que vous avez évoqués n'ont rien à voir l'un avec l'autre. **Inaudible sans micro.**

Laurence DERRAMOND : ah ok ! c'était technique en effet ! donc merci !

Madame Le Maire : Monsieur Couderc !

Patrick COUDERC : juste pour vous dire que je n'avais pas voté le Budget Prévisionnel 2023 donc je ne voterai pas le Compte Administratif, je m'abstiendrai sur le vote du Compte Administratif 2023.

Madame Le Maire : très bien ! Pascal !

Pascal RAYSSAC : juste un petit dernier détail que je m'étais noté vite fait dans un coin, sur l'annexe 3 du Compte Administratif il manque la page 33, alors on était un petit peu embêté, ça c'est juste pour vous dire qu'on a vraiment tout bien regardé. C'est un peu embêtant parce que c'est quand même un poste, donc je ne veux pas te dire de bêtise alors je regarde, c'est la section de fonctionnement recettes détail par articles, donc il manque la page 33.

Madame Le Maire : la page 33 !

Sandrine CURIE : c'est celle-ci ! je suis sincèrement désolée.

Pascal RAYSSAC : on ne l'a pas !

Sandrine CURIE : je suis sincèrement désolée.

Pascal RAYSSAC : on ne l'a pas eu et on a bien regardé parce qu'on a pensé que c'était peut-être l'imprimante mais non on ne l'avait pas dans les documents envoyés.

Sandrine CURIE : on vous renverra le CA.

Laurence DERRAMOND : ça s'est arrêté à la page 32 du coup ! mais on n'a pas le détail des recettes.

Pascal RAYSSAC : on est des pinailleurs, mais !

Sandrine CURIE : mais elle existe bien !

Madame Le Maire : ça se termine à 32 effectivement !

Christian AMELING : elle existe la page 33 !

Sandrine CURIE : je n'ai pas d'explications !

Pascal RAYSSAC : oui parce qu'elle l'a !

Madame Le Maire : oui, elle existe. Ça fera partie d'un envoi complémentaire du coup. Donc, je vais me retirer et laisser la Présidence à Christian AMELING, premier Adjoint.

Madame Laurence LAMY quitte la salle du Conseil.

Christian AMELING : très bien, le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Laurence Lamy, Maire, il lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi, vous avez le petit tableau, Madame Le Maire vous l'a détaillé tout à l'heure, je n'y reviens pas. Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Je vous demande de voter : Qui est contre ? donc ça fait 7. Qui s'abstient ? 1 les autres Pour. Merci Mes Chers Collègues. Madame Le Maire vous pouvez revenir ! votre Compte Administratif a été adopté.

VOTE : 16 Pour, 7 Contre (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF), 1 abstention (M. COUDERC). Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

Madame Laurence LAMY revient et reprend sa place.

Madame Le Maire : le point suivant justement nous avons un petit peu commencé à en parler avec la remarque de Laurence du coup ! il s'agit de l'affectation du résultat.

2024.18 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT.

Rapporteur : Madame Le Maire

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve afin de couvrir au minimum en priorité le besoin total de financement compte tenu des restes à réaliser de la section d'investissement,

A cet égard, le Compte Administratif pour 2023 fait apparaître :

	Fonctionnement		Investissement	
	recettes	dépenses	recettes	dépenses
Résultat de clôture (déficit ou excédent)	3 224 913,09		120 163,07	
Restes à réaliser 2023 solde			24 675,00	545 015,31
				520 340,31

Ainsi le besoin de financement de la section d'investissement s'établit comme suit :

$$520\,340,31\text{ €} - 120\,163,07\text{ €} = 400\,177,24\text{ €} *$$

* l'affectation du résultat sera corrigée de 0,06 cts (erreur cumulée depuis 2021) et sera donc porté à 400 177,30 €.

Ce montant doit être inscrit au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget 2024.

Le solde du résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit ainsi :
 $3\,224\,913,09\text{ €} - 400\,177,30\text{ €} = 2\,824\,735,79\text{ €}$ sera repris en section de fonctionnement du Budget Primitif 2024, en recettes au compte R002.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu le Compte Administratif 2023 de la Commune ;

Vu le Compte de gestion 2023 établi par le Comptable public du Service de Gestion Comptable d'Agen ;

Considérant l'exposé ci-dessus,

Il vous est proposé donc de reprendre ce résultat et de l'inscrire au Budget Primitif 2024 comme suit :

- Compte 1068, Excédents de fonctionnement capitalisés :	400 177.30 €
- Ligne R002, Résultat reporté :	2 824 735.79 €
- Ligne D001, Solde d'exécution positif reporté (investissement) :	120 163.07 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Madame Le Maire : alors, nous avons parlé du résultat cumulé de clôture qui s'élève à 3 224 913,09 euros + des restes à réaliser, qui détermine un besoin de financement du coup de 400 000 euros. Nous avons le solde moins les recettes en investissement à percevoir ce qui nous fait 400 177,24 euros. Il vous est proposé de corriger cette affectation du résultat d'une erreur cumulée depuis 2021 de 0.06 centimes pour que cette erreur cesse d'être reportée d'année en année et il sera donc porté à 400 177,30 euros. Donc, ce montant doit être inscrit au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget 2024. Le solde du résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit ainsi : $3\,224\,913,09\text{ €} - 400\,177,30\text{ €}$ ce qui nous fait 2 824 735.79 €, montant qui sera repris en section de fonctionnement au Budget

Primitif 2024 en recettes au compte R002. Voilà, donc il vous est proposé de reprendre ce résultat et de l'inscrire au BP 2024 comme suit : au compte 1068 pour 400 177.30 euros, au résultat reporté 2 824 735.79 euros et au solde d'exécution positif reporté 120 163.07 euros. Ceci pour nous permettre de dégager de l'autofinancement dans notre budget. Des remarques là-dessus ? Patrick !

Patrick COUDERC : juste je pense qu'il y a une erreur quand on parle de 0,06 centimes, c'est 0,06 euros, ce qui fait 6 centimes.

Madame Le Maire : oui effectivement puisque sinon ça ne transforme pas 24 en 30 !

Sandrine CURIE : oui c'est 0,06 euros !

Madame Le Maire : bien vu ! il faudra le corriger dans la délibération.

Sandrine CURIE : je me le note pour le corriger.

Madame Le Maire : je soumetts cette affectation du résultat aux voix ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : nous allons passer au point suivant qui consiste à voter le taux des taxes communales, c'est Chantal Tabanon qui va nous présenter cette délibération.

2024.19 OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES.

Rapporteur : Chantal TABANON

Mes chers collègues,

I. Exposé des motifs :

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée " Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale " (THRS) et son taux doit être voté annuellement avant le 15 avril. La THRS s'applique de facto aux résidences secondaires déclarées sur le territoire communal.

Le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être modulé par les collectivités locales, en référence à l'article 1636 B sexies du CGI, à la hausse ou à la baisse en respectant l'application des règles de lien entre les taux des impôts locaux.

Il est proposé pour le vote du taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale de maintenir le taux d'imposition de la taxe d'habitation figé en 2019 soit 11.70%.

Pour les autres taux, foncier bâti et non bâti, il est proposé de reconduire en 2024 les niveaux votés par la commune en 2021, suite à la réforme de la taxe d'habitation, à savoir 55.77 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et 120.20

% pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Cette année encore, les taux communaux ne subissent aucune augmentation à l'initiative de la collectivité.

II. Considérants et références juridiques :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale ;

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

VU les Lois de Finances annuelles, et notamment, l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 qui a acté la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale à compter de l'année 2023.

VU le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 qui s'est tenu lors de la séance du 5 mars 2024 ;

Considérant le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2024 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous propose de voter le taux des taxes pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 55,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 120,20 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.70%

Je vous remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

Madame Le Maire : merci Chantal ! est-ce que vous avez des remarques là-dessus ? Yanik !

Yanik SCHEIFF : oui juste Bon-Encontre c'est la deuxième commune en termes de taxation derrière Lafox. Tu vérifieras par rapport aux taux, aux prélèvements globaux donc ça vient du fait, il y a longtemps je me souviens quand on a augmenté pour les vieux Bon-Encontrais, c'était dû au prêt toxique qu'avait souscrit la mairie ce n'était pas nous, c'était bien avant nous et aussi aux travaux de la mairie, ce qui expliquait qu'on doive augmenter cette surcharge d'impôt de l'époque. Cette charge, en fait, même si tu dis on ne l'augmente pas, c'est vrai techniquement on ne l'augmente pas mais comme les bases augmentent, ça augmente systématiquement puisque les bases ont augmenté de 3,9 %. Donc, comme on a une bonne santé financière, on a tous ces prêts tout a été liquidé donc on a plus ce problème-là. Pourquoi alors ne pas baisser ces 55 % sachant qu'on aura 3,9 % de plus. Pourquoi ne pas voter 50 % par exemple pour alléger la pression fiscale sur les Bon-Encontrais. Alors, je sais ce que

vous allez me dire, oui mais d'accord mais juste baisser de 5 % avec une augmentation de 3,9 % derrière pour la commune ce n'est quasiment rien !

Madame Le Maire : un petit peu démago quand même ! parce que nous avons quand même des dépenses de fonctionnement qui normalement augmentent, nous avons aussi une perte de dynamique de nos recettes qui est importante avec la suppression de la taxe d'habitation, nous avons perdu 850 000 euros cumulés de DSC de l'Agglomération d'Agen et nous ne sommes pas la deuxième commune mais la sixième commune : alors que nous sommes la 3^{ème} commune en termes d'habitants, notre taux est le 6^{ème} ou le 7^{ème} même des communes de l'Agglomération d'Agen. Hélas ! nous avons besoin de cet argent pour fonctionner et pour avoir des services à la hauteur des demandes sachant que notre population augmente aussi. Nous avons des logements sociaux qui vont à nouveau se créer sur la commune. C'est-à-dire que nous créons une augmentation du niveau de services qui est nécessaire sans avoir de ressources en face.

Yanik SCHEIFF : c'est plutôt une bonne nouvelle parce que tu auras forcément une augmentation de la taxe foncière.

Madame Le Maire : c'est exonéré !

Yanick SCHEIFF : oui pendant deux ans !

Madame Le Maire : non pendant quinze ans !

Yanik SCHEIFF : de quoi ?

Madame Le Maire : les logements sociaux ne sont pas soumis à la taxe foncière, c'est une aberration pour moi !

Yanik SCHEIFF : pour moi aussi ! c'est quinze ans !

Madame Le Maire : si ce n'est 20 ans, c'est une aberration pour moi !

Yanik SCHEIFF : pour moi aussi ! la commune elle se porte très bien on l'a dit, vous l'avez dit aussi.

Madame Le Maire : les besoins existent.

Yanik SCHEIFF : oui mais en diminuant de 5 % l'augmentation de 3,9 % au final le delta, il est tellement peu. Parce que tu sais que baisser puis augmenter ce n'est pas faire une addition puis une soustraction, on est tous d'accord là-dessus ! c'est aussi mathématique comme dirait Philippe ! c'est juste pour dire que l'on peut faire baisser la pression fiscale vu la santé de la commune. Après ça ne coûte pratiquement rien ce petit 5 % plus le 3,9 % c'est vraiment à la marge mais par contre sur les Bon-Encontrais ça fait quand même si on calcule 5 % ce n'est pas si mal que ça ! après j'entends tes arguments.

Madame Le Maire : après, il faut aussi noter que bon résultat ne veut pas dire excellente santé financière de la commune. Il y a une fragilité au vu des baisses de ressources, l'écrêtement de la DGF va reprendre. Franchement, il y a une fragilité qui fait que je ne m'engagerai pas du tout dans cette optique de toucher au taux d'imposition, parce que nous aussi nos charges elles augmentent. Là on suit l'inflation, c'est comme le revenu des salariés, il faut qu'il suive aussi le niveau de l'inflation. Oui Pascal !

Pascal RAYSSAC : une petite question que tu as peut-être d'ailleurs déjà évoquée et je m'en excuse si je n'ai pas retenu ! concernant tu parlais de la Taxe d'Habitation, bon évidemment qu'on l'a perdue, aujourd'hui, elle est rétribuée ou partiellement ?

Madame Le Maire : elle est compensée par le reversement d'une partie de la Taxe Foncière que touchait le Département.

Pascal RAYSSAC : mais ça ne fait pas la jonction, quoi ?

Madame Le Maire : c'est pour ça que notre taux autrefois n'était pas de 55 % mais de 27 % je crois, le taux communal. Et si tu veux cela a été figé au moment de la réforme, il n'y a plus aucune dynamique. C'est une recette, une compensation qui ne suit pas justement l'évolution des prix et du coût de la vie.

Pascal RAYSSAC : donc cette compensation qui vous est donnée via la Taxe Foncière ne compense pas du tout en réalité ?

Madame Le Maire : ce qu'on aurait dû percevoir bien sûr que non !

Pascal RAYSSAC : avec la taxe d'habitation si elle était restée en place.

Madame Le Maire : tout à fait ! tout comme la Dotation de Solidarité Communautaire finançait et dédommageait la commune de Bon-Encontre de la perte de dynamique de recettes qu'elle subissait du fait du transfert de toutes les zones industrielles à l'Agglomération d'Agen. Puisqu'elle avait des recettes et il n'y a pas eu de compensation donc cette Dotation de Solidarité devait compenser ce dynamisme des recettes. Il y avait une justification historique. Et nous, c'est vrai que nos charges, nos coûts suivent aussi le niveau de l'inflation. On passe au vote ? Qui est contre ? 3 Qui s'abstient ? 4. Je vous remercie ! donc cette année, il est prévu une hausse des bases de 3,9 %, on avait dit.

VOTE : 18 Pour, 3 Contre (Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF), 4 abstentions (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI).

Madame Le Maire : nous allons passer à la présentation du Budget Primitif 2024 tel que nous vous le proposons.

2024.20 - OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024.

Rapporteur : Madame Le Maire

Mes Chers Collègues,

I - Exposé

Le budget primitif présente les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Il est pour la première année votée dans le cadre de la nouvelle instruction comptable la M57 qui remplace la M14.

Je vous invite à lire la note de synthèse annexée aux tableaux ci-dessous présentant pour chaque section et par chapitre l'équilibre budgétaire.

Le Budget Primitif 2024 que j'ai l'honneur de vous présenter s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement pour un montant total de

9 904 976,00 € et pour la section d'investissement pour un montant total de 4 924 508,00 €.

BUDGET PRIMITIF 2024					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Dépenses	Pour mémoire BP 2023 (BP+DM)	BP 2023	Recettes	Pour mémoire BP 2022 (BP+DM)	BP 2023
011 - Charges à caractère général	1 891 059,00 €	1 980 552,00 €	70 - Produits Domaine	320 499,00 €	282 900,21 €
012 - Dépenses Personnel	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €	73 - Impôts et taxes	5 206 610,00 €	5 647 386,00 €
014 - Atténuation produits	4 700,00 €	5 000,00 €	74 - Dotations, Participations	900 034,00 €	1 068 754,00 €
65 - Autres charges de Gestion	668 842,00 €	705 535,00 €	75 - Autres Produits Gestion	30 000,00 €	33 000,00 €
			013 - Atténuation Charges	40 000,00 €	40 000,00 €
Dépenses de gestion courantes	6 564 601,00 €	6 691 087,00 €	Recettes de gestion courantes	6 497 143,00 €	7 072 040,21 €
66 - Charges financières	63 448,00 €	63 943,00 €	76 - Produits financiers	- €	- €
67 - Charges except	10 000,00 €	20 000,00 €	77 - Produits Except	- €	- €
68 - Dotations aux provisions	54 000,00 €	108 797,00 €	78 - Reprise provision et amort.	- €	- €
022 - Dépenses imprévues	- €	- €			
Dépenses réelles de fonct.	6 692 049,00 €	6 883 827,00 €	Recettes réelles de fonct.	6 497 143,00 €	7 072 040,21 €
042 - Opérations transferts entre sections	650 000,00 €	784 000,00 €	042 - Opérations transferts entre sections	8 200,00 €	8 200,00 €
023 - Virement à la section Invst	1 308 858,00 €	2 237 149,00 €	002 - Excédent fonct.	2 145 564,00 €	2 824 735,79 €
DEPENSES TOTALES	8 650 907,00 €	9 904 976,00 €	RECETTES TOTALES	8 650 907,00 €	9 904 976,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Dépenses	Pour mémoire BP 2023 (BP+DM)	BP 2024 (avec RAR)	Recettes	Pour mémoire BP 2023 (BP+DM)	BP 2024 (avec RAR)
20 - Immobilisations incorporelles	195 708,00 €	395 712,48 €	13 - Subventions	130 000,00 €	705 169,00 €
204 - subventions d'équipement versées	200 000,00 €	238 681,73 €	16 - Emprunts	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	1 626 293,25 €	3 868 913,79 €	21 - Immobilisations corporelles	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €			
Dépenses d'équipement	2 022 001,25 €	4 503 308,00 €	Recettes d'équipement	130 000,00 €	705 169,00 €
10 - Dotations, Fonds divers et réserves	7 646,00 €	10 000,00 €	10 - Dotations	245 000,25 €	449 849,63 €
19 - Remboursement Emprunts	306 011,00 €	315 000,00 €	1088 - Exc.fonct.capitalisé	1 758 169,00 €	400 177,30 €
27 - autres immob. Financières	- €	- €	27 - autres immob. Financières	- €	- €
020 - Dépenses imprévues	- €	- €	024 - produits cession immobilisation	10 000,00 €	140 000,00 €
45 - opérations pour compte de tiers	- €	23 000,00 €	45 - opérations pour compte de tiers	- €	23 000,00 €
Dépenses réelles d'investissement	2 335 658,25 €	4 851 308,00 €	Recettes réelles d'investis.	2 143 169,25 €	1 013 026,93 €
040 - Opérations de transferts entre sections	8 200,00 €	8 200,00 €	040 - Opérations de transferts entre sections	650 000,00 €	784 000,00 €
041 - Opérations patrimonialas	65 000,00 €	65 000,00 €	041 - Opérations patrimonialas	65 000,00 €	65 000,00 €
001 - Déficit investissement reporté	1 670 095,00 €	- €	021 - Virement de la SF	- €	2 237 149,00 €
			001 - Excédent investissement reporté	- €	120 163,07 €
DEPENSES TOTALES	4 078 953,25 €	4 924 508,00 €	RECETTES TOTALES	4 167 027,25 €	4 924 508,00 €

Madame Le Maire : le Budget Primitif 2024 que j'ai l'honneur de vous présenter s'équilibre en dépenses et en recettes que ce soit la section de fonctionnement pour un montant total de 9 904 976,00 euros ou à la section d'investissement pour un montant total de 4 924 508,00 euros.

Au niveau du fonctionnement, le montant de 9 904 976,00 euros représente une progression de 14,5 % par rapport au budget 2023. S'agissant des charges à caractère général, pour mémoire en 2023, nous avons enregistré une hausse liée à la facture énergétique mais par précaution, là je rappelle ce que disait Philippe c'est important on parle de BP à BP, le montant de la facture énergétique s'élève à 453 000 euros dans le budget par rapport au budget 2022. La consommation en 2022 s'élevait à 170 000 euros celle de 2023 à 264 000 euros. Pour 2024, la provision est établie à 391 000 euros sachant que nous n'allons plus bénéficier de l'amortisseur de l'Etat dont on avait bénéficié sur 2023, mais nous tablons sur une stabilité des prix de l'électricité actuel grâce au marché passé avec les groupements de commande des syndicats d'énergie. On peut noter toutefois que les taxes d'électricité augmentent et que le gaz va augmenter de 10 %. Nous restons prudents ! Pour les autres charges,

les évolutions sont les mêmes que l'an passé : nous envisageons une hausse des contrats de maintenance. Il y aura une hausse de l'achat des prestations de service Elior qui augmenteront deux fois dans l'année en mars et en septembre 2024 de 2.21% à chaque fois : une hausse des achats et des dépenses d'entretien pour la voirie et le bâtiment notamment ; une hausse des dépenses en direction des écoles avec le transport et les entrées piscine en année pleine, ce qui nous fait + 18 000 euros sur le budget ; nous avons aussi 25 000 euros des crédits du projet Notre Ecole Faisons La Ensemble (NEFLE) porté par les écoles. Les autres dépenses restent stables. Nous avons aussi réalisé une provision de crédits à hauteur de 100 000 euros, sachant que je vous rappelle que nous ne bénéficions pas de chapitre sur les dépenses imprévues. Au niveau des charges du personnel, nous vous proposons une stabilité de budget à budget par rapport à 2023 sachant je le répète que les dépenses de personnel réalisées en 2023 ne reflètent pas l'activité des services en plein emploi. En 2024, nous devrions enregistrer en année pleine les effets des recrutements du responsable du service bâtiment, de l'électricien, de la responsable du Relais Petite Enfance, de la responsable RH et d'un cadre A à l'administration en renfort sur le juridique. Pour une partie de l'année, nous devrions avoir une partie de la rémunération du Directeur des Services Techniques, nous l'espérons fortement et du responsable voirie qui arrive au mois de juin. Il est également prévu une enveloppe pour organiser les élections, pour les agents qui ont contribué au recensement, pour la déprécarisation d'agents contractuels qui occupaient des emplois permanents, pour la revalorisation du régime indemnitaire des agents et plus particulièrement cette année de la catégorie C. Enfin il est prévu une provision pour une hausse du point d'indice que nous avons prévu en juillet 2024 à hauteur de 1,5 %. Au niveau des autres charges de gestion courante, nous avons une petite hausse liée à l'augmentation des contributions obligatoires, il y aura + 12 000 euros pour le SIVU du centre de loisirs de Saint Ferréol, ce qui représente au total une contribution de 123 000 euros, une augmentation de 1 000 euros pour le chenil départemental de Caubeyres avec une contribution en 2024 à hauteur de 9 400 euros, la contribution au SIVU de Darel reste stable tout comme celle de Territoire d'énergie et du Centre de Gestion de Lot et Garonne. La hausse est liée aussi à une mise à niveau de l'enveloppe destinée aux associations donc on note une hausse due à la bascule du loyer que portait la commune jusqu'à présent pour la Troupe de la Dame blanche sur les charges à caractère général, cette prestation est transformée en subvention attribuée à la Troupe de la Dame blanche, ce qui fait une subvention pour la Troupe de la Dame blanche de 7 500 euros pour être précis, là c'est beaucoup plus lisible et valorisé pour l'association sous cette écriture, c'est une régularisation. Il est également prévu une provision en cas de mise en œuvre de la réforme de la rémunération des animateurs du centre de loisirs à hauteur de 42 000 euros : il est prévu une réforme sur la rémunération des animateurs qui les professionnalise et qui revalorise un petit peu leur profession et du coup le centre de loisirs ne pourrait plus faire appel aux jeunes en formation pour les mercredis, il faudrait que ce soit des animateurs professionnels.

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : alors, on n'a pas de nouvelles, nous avons, puisque c'est un acte prévisionnel le budget, prévu que la réforme s'applique au 1^{er} avril 2024, elle pourrait s'appliquer plus tard normalement c'est prévu. On a mobilisé nos parlementaires, on est allé au plus haut de ce qu'on pouvait pour montrer un petit peu que ce qui se passait à Saint Ferréol c'est assez exceptionnel quand même au niveau des jeunes.

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : normalement + 42 000 euros ça suffira si c'est à partir du mois d'avril. Chaque commune va être impactée mais Bon-Encontre le sera le plus, puisque c'est elle qui a le plus d'enfants au centre. En gros, nous avons à peu près la moitié des enfants du centre à charge. Et nous avons aussi une provision pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes qui est un risque connu chaque année. Au niveau des charges financières + 0,7 % par rapport au budget 2023, 63 900 euros, il s'agit du remboursement des intérêts de la dette. Au niveau des charges spécifiques et des provisions, là ce sont des provisions pour dépréciation de comptes de tiers pour risque de fonctionnement courant, exemples : un agent qui demande à monétiser son compte Epargne Temps ou alors des contentieux ou l'annulation de titres sur des exercices antérieurs sont financés sous ces chapitres. S'agissant du chapitre 73 : des impositions et taxes : le budget prévoit un montant de 1 647 386 euros, là de BP à BP nous avons une hausse assez importante qui en fait est due à un ajustement par rapport au montant des impositions réalisées au niveau du compte administratif 2023. Le produit fiscal 2024 attendu a été calculé par rapport à des bases notifiées dans l'état 1288 de 2023 auquel a été appliqué un coefficient de revalorisation des bases prévues dans la Loi de finances d'ordre de 1,039. Donc, le produit attendu devrait évoluer comme suit avec les taux qui restent inchangés donc vous avez les montants prévus pour chaque produit de taxe dans le tableau qui suit.

Au niveau des recettes de fonctionnement, je crois que je me suis trompée, j'ai fait la page 7 avant la page 6, excusez-moi ! nous avons le chapitre 13 qui porte sur l'atténuation de charges, donc là il s'agit du remboursement de l'assurance statutaire en fonction des arrêts de travail des agents, évidemment ça ne concerne pas la maladie ordinaire cette prise en charge. Au niveau du chapitre 70, nous avons des produits du domaine et d'exploitation donc il s'agit de la facturation aux usagers de nos différents services qui restent stables considérant la stabilité des tarifs et de la fréquentation des services. La restauration scolaire assure à elle seule 67 % de ces recettes. La baisse par contre provient de l'arrêt de la facturation du portage des repas qui était comptabilisé jusqu'en 2023 dans le budget principal et qui est basculé désormais sur le budget du CCAS qui a adhéré en propre au nouveau groupement de commandes. Nous avons estimé la taxe additionnelle aux droits de mutation à 140 000 euros, je rappelle qu'elle était de 231 000 euros en 2020. Les prévisions économiques nous amènent à la prudence. La Dotation de Solidarité Communautaire va elle légèrement évoluée à la hausse + 5 000 euros, elle devra s'établir à 67 000 euros, justement en raison de la création de logements sociaux qui fait partie des critères d'attribution de cette DSC. L'attribution de compensation, elle n'évolue pas du tout 961 000 euros, vous avez compris qu'il y a une inversion dans le texte. Le FNGIR reste stable à 60 000 euros, le FPIC à 89 000 euros, le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Le chapitre 74 : dotations, subventions et participations, s'élève à 1 068 754 euros donc pour la deuxième année consécutive nous n'avons pas de baisse de la DGF, l'écrêtement ne sera pas appliqué. Le budget 2024 reprend les montants de la DGF réalisés en 2023, on ne peut pas être plus juste. Les autres recettes de ce chapitre sont stables, elles sont constituées des prestations de la CAF au titre des activités jeunesse et périscolaires d'une part et aussi au titre du multi-accueil pour un total de 204 000 euros et sont aussi constituées des compensations de l'Etat pour les exonérations foncières de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour un montant de 349 000 euros.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles s'élèvent en prévisionnel à 4 503 308 euros. Je rappelle qu'on a des restes à réaliser, nous avons le pôle sénior qui est un

reste à réaliser (les frais d'études liés au pôle seniors), les frais d'études liés à la passerelle à côté du Pont Bleu, la fin des études de dépollution pour le site des Silos et l'ancien site Shell, les frais d'études liés aux audits énergétiques réalisés par TE 47, nous avons aussi les anti-virus et mise à jour des logiciels, les études techniques liées aux diagnostics immobiliers notamment pour le CTM Centre Technique Municipal, les études pour l'extension et la rénovation de la bibliothèque. La rénovation et l'extension en fait portent sur la création d'une ludothèque, ludothèque qui est un projet du Conseil Municipal des Jeunes. Et, il est aussi prévu une provision pour pallier à l'absence de dépenses imprévues à hauteur de 70 000 euros. Au niveau des subventions d'équipement versées, nous avons un reste à réaliser de 121 000 euros, il y a les frais d'équipement de la cuisine centrale pour la préparation des repas, les subventions pour les logements sociaux et amélioration de l'habitat en restes à réaliser et une provision de 100 000 euros pour les projets à venir pour le programme de l'habitat et des logements sociaux. Il y a des questions jusque-là ?

Simone BARRAULT : c'est pour savoir si on pouvait poser des questions et demander des précisions au fur à mesure ou vous voulez qu'on attende la fin ?

Madame Le Maire : s'il n'y a pas eu de questions avant, vous pouvez poser votre question !

Simone BARRAULT : moi j'avais une question sur les logements sociaux, est-ce qu'on pourrait avoir un point éventuellement sur les projets qui sont en cours ? et la provision de 100 000 euros pour les projets à venir, est-ce qu'on peut savoir les lieux ? éventuellement.

Madame Le Maire : bien sûr ! il faudrait qu'on fasse une réunion spécifique sur les logements sociaux parce qu'il existe des projets à venir, des projets importants, il y a notamment un projet de Domofrance derrière la bibliothèque, à côté de la bibliothèque on va dire, derrière la rue Auricane. Il existe aussi le projet Albert Camus, vous savez la maison qui a été démolie à côté de la cité des oiseaux donc là, il y aura 18 logements de créés, 24 ou 28 je pense rue Auricane. Il y a aussi un projet vers Intermarché avec la création de 6 logements, je crois, par Habitallys, la parcelle qui donne sur le rond-point un petit peu de la boulangerie, du centre commercial en face d'Intermarché. Qui y a-t-il d'autre comme projet ? c'est déjà pas mal ! il y a Pierreval effectivement sur la 113 pas loin de l'allée de la Vierge qui a un projet assez important de 48 logements. Voilà, les projets qu'on connaît à ce jour.

Pascal RAYSSAC : oui Laurence je saute sur l'occasion, tu avais terminé Simone ?

Simone BARRAULT : j'aurai aimé avoir une réunion sur les projets en cours et les projets à venir parce qu'on n'en a jamais parlé en Conseil Municipal et aujourd'hui au niveau du budget, on découvre des tas de projets dont on ignore, disons !

Madame Le Maire : Pascal !

Pascal RAYSSAC : oui, en fait ce que tu viens d'énumérer là dans les projets si je fais à peu près le calcul on va être bons, on va rentrer dans les quotas imposés mais de facto on recommence ! c'est-à-dire que quand on va arriver au quota imposé, on repart sur la base des 20 %, en fait ça ne s'arrêtera jamais, tant qu'ils ne changeront pas là-haut le truc !

Madame Le Maire : c'est ça !